



Cri du coq en campagne me rend malade

Par **Sophie Devos**, le 11/05/2018 à 08:22

Bonjour,

Je possède un terrain de loisirs situé en campagne. Depuis 2 mois, mon voisin a un coq qui chante à partir de 3 heures du matin en cette période. C'est un petit poulailler non professionnel avec quelques poules.

Je suis dans un Mobil-home qui n'est pas isolé et j'entends son coq même avec des bouchons d'oreilles. Mon voisin est dans son droit et ne veut rien entendre. Il n'habite pas le terrain et vient une à deux fois par semaine s'occuper de son poulailler et de son jardin souvent vers 10 heures bien après les vocalises de son coq et de toute façon le bruit ne le gêne pas.

Ce bruit est insupportable. Je dors très peu car je ne supporte pas les bouchons. J'ai des infections, démangeaisons à répétitions aux oreilles. De plus, je suis à bout de nerfs et très fatiguée vu que je dors très peu. Je ne vais pas tenir longtemps comme ça.

- Existe t il une distance minimale à respecter avec la limite de ma propriété ou d'habitation ?
- Est-ce que je peux faire un certificat du médecin prouvant que le cri du coq me rend malade, affecte ma santé ? Cela pourrait il jouer en ma faveur ?
- Existe il aussi une piste du côté des rats car les poulaillers, quelle que soit leur propreté attirent des RATS, et autres espèces de rongeurs, qui, eux, de fait, deviennent nuisibles au bout de quelques temps pour les habitants, les animaux domestiques. Il y a donc nuisance dans la mesure où les voisins risquent des morsures. Ce que tous les fermiers, paysans avèreront : tôt ou tard, qui dit poule dit rats. Je précise qu'actuellement je n'ai pas plus de rats et souris que d'ordinaire.
- Quelqu'un a t il déjà gagné. Existe t il d'autres pistes ? Je vois que c'est toujours le coq qui gagne.

J'ai rendez-vous avec le conciliateur et mon voisin le 24 mai. Je voudrais avoir toutes les pistes voire solutions pour régler ce problème.

Merci d'avance pour votre aide,

Sophie

Par **youris**, le 11/05/2018 à 09:12

bonjour,

si vous assignez votre voisin en justice au cause du chant de son coq, il vous faudra prouver

le trouble anormal de voisinage.
il sera sans doute nécessaire que vous demandiez à un acousticien de venir constater les émissions sonores produites par coq.
mais il n'est pas anormal quant on vit à la campagne d'entendre le chant du coq.
êtes-vous le seul voisin à vous plaindre ?
salutations

Par **Sophie Devos**, le **11/05/2018** à **09:19**

Bonjour,
Un autre voisin est dérangé mais préfère garder de bonnes relations et ne bougera pas.
Je ne vois pas de solution comme je suis à la campagne et vu que le chant du coq n'est pas considéré comme une nuisance sonore.
Merci pour votre réponse rapide

Par **youris**, le **11/05/2018** à **09:53**

bonjour,
dans certains cas, le chant d'un coq a pu être considéré comme trouble normal de voisinage.
vous pouvez voir ce lien:
<http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/jurisprudence-cris-de-coq-et-trouble-anormal-de-voisinage.html?format=pdf>
salutations

Par **Sophie Devos**, le **11/05/2018** à **17:57**

Il a gagné car son poulailler dégageait une odeur présidentielle et non pour la gêne causée par ses cris.
Par contre je suis propriétaire d'un compteur d'eau qui distribue l'eau grâce à des desompteurs à 2 voisins dont celui qui a le coq. Est-ce que je peux l'obliger à installer son propre compteur. Vu qu'il ne se soucie guère de ma santé et de mon sommeil, je ne vois pas pourquoi je lui ferai une faveur en le laissant utiliser mon compteur. Cela lui enjendrait une dépense importante.

Par **youris**, le **11/05/2018** à **18:34**

bonjour,
pour répondre, il faudrait savoir dans quelles conditions a été installé un seul compteur pour 3 usagers.
cela est peut-être acte dans vos titres de propriété.
salutations